



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/49
4 mai 2020



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : TURKMÉNISTAN

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

ONUDI

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Turkménistan

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUUDI (principale)	62 ^e	35% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	5,77 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					4,36				4,36

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	6,8	Point de départ des réductions globales durables :	6,8
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,38	Restante :	4,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0,01
	Financement (\$ US)	35 744	35 744

(VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		n/a	n/a	n/a	6,8	6,8	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	4,42	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		n/a	n/a	n/a	6,8	6,8	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	4,42	6,8
Financement convenu (\$ US)	ONUUDI Coûts de projet	309 050	0	0	94 500	0	0	215 250	0	0	0	33 250	652 050
	Coûts d'appui	23 179	0	0	7 087	0	0	16 144	0	0	0	2 494	48 904
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	309 050	0	0	94 500	0	0	215 250	0	0	0	0	618 800
	Coûts d'appui	23 179	0	0	7 087	0	0	16 144	0	0	0	0	46 410
Total du financement demandé pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 250	33 250
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 494	2 494

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Turkménistan, l'ONUDI, à titre d'agence principale désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 33 250 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 494 \$US¹. La demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2016-2018 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Turkménistan a déclaré une consommation de 4,36 tonnes PAO de HCFC en 2019 dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, qui est inférieure de 35,9 pour cent à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour la période 2015-2019 est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Turkménistan (Données de l'article 7 pour 2015-2019)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019*	Référence
Tonnes métriques	76,90	93,26	46,81	104,86	79,34	124,14
Tonnes PAO	4,23	5,13	2,57	5,77	4,36	6,80

*Données du programme de pays.

3. Depuis 2015, la consommation de HCFC est inférieure au niveau réglementaire de 6,12 tonnes PAO ; une situation associée à la mise en œuvre des activités du PGEH, notamment les systèmes de permis et de quotas, la formation des techniciens d'entretien et la sensibilisation du public. La consommation plus élevée en 2016 et 2018 était due à une consommation plus faible durant les années précédentes respectives, en raison de la situation économique dans le pays. En outre, le budget de l'état pour 2017 a été considérablement réduit à cause des problèmes dans le secteur pétrolier/gazier qui ont affecté l'économie locale, y compris le marché pour les frigorigènes.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Turkménistan a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2018 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Il y avait une différence mineure dans la consommation déclarée pour 2016 dans les données du programme de pays qui fut par la suite révisée par le gouvernement.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour les années 2016 à 2018 s'élevait à 5,13 tonnes PAO, 2,57 tonnes PAO et 5,77 tonnes PAO, respectivement. La vérification a conclu que le Turkménistan a respecté les cibles de consommation autorisée de HCFC, fixées dans son Accord avec le Comité exécutif. Par ailleurs, le rapport de vérification a conclu que la documentation, les dossiers et les données électroniques sont conservés de manière satisfaisante par l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et par l'administration douanière.

¹ Selon la lettre de l'Agence de protection de la nature et de l'environnement du Turkménistan à l'ONUDI, datée du 30 janvier 2020.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. La législation du Turkménistan interdit l'importation, l'exportation et le transit de toutes les SAO éliminées, l'administration douanière est responsable du suivi; le Service de contrôle écologique contrôle et fait le suivi des substances utilisées et seule l'importation de HCFC-22 est autorisée. Le gouvernement a interdit l'importation de tout équipement contenant des SAO, y compris des équipements à base de HCFC, depuis 2016. Il n'y a eu aucun cas d'importations illégales de SAO éliminées et le gouvernement n'avait pas connaissance de l'utilisation de SAO éliminées sur le marché national, ni de l'existence de stocks de telles substances.

7. Au total, 173 agents des douanes et d'application de la loi ont reçu une formation sur le contrôle de l'importation/exportation des HCFC et la prévention du commerce illicite des SAO à travers les programmes de formation de l'administration douanière. De plus, 25 agents du Centre de contrôle écologique et des laboratoires d'état du Turkménistan ont reçu une formation sur l'utilisation des détecteurs de SAO.

Secteur de l'entretien en réfrigération

8. Les principales activités mises en œuvre ont inclus :

- (a) Formation de 25 formateurs et de 100 techniciens concernant les pratiques exemplaires d'entretien, l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation résidentielle et l'utilisation des frigorigènes de remplacement;
- (b) Quinze formateurs ont reçu une accréditation internationale, telle que la norme F-gaz et les permis de travail de l'Union économique eurasiatique (UEEA);
- (c) Soutien fourni pour la création d'un deuxième institut de formation à l'université Ashgabat, par la fourniture d'outils de formation (par ex. pompes à vides, outils de brasage); et
- (d) Achat de détecteurs de SAO supplémentaires et d'outils d'entretien (par ex. aspirateurs pour l'échantillonnage et filtres, bouteilles de récupération, colliers de serrage) destinés aux formateurs pour la démonstration des pratiques exemplaires d'entretien des équipements de climatisation sans HCFC-22. Le bénéficiaire des équipements et des outils achetés (à savoir, détecteurs de frigorigènes, aspirateurs pour l'échantillonnage et filtres) est la plus grande entreprise de climatisation résidentielle (société d'État) auprès de laquelle tous les formateurs et techniciens du pays reçoivent leur formation dans le cadre du PGEH; la liste des équipements et outils a été préparée par le Service de contrôle écologique en coopération avec l'UNO; les équipements et outils seront distribués à l'entreprise bénéficiaire par l'UNO après la levée des restrictions sur les rassemblements publics dues la COVID-19.

Mise en œuvre du projet et unité de gestion du projet (PMU)

9. Aucune PMU n'a été mise en place dans le cadre de la phase I du PGEH pour le Turkménistan. Puisque le projet de renforcement des institutions (RI) est intégré dans le PGEH, l'UNO, en plus de ses responsabilités dans le cadre du projet de renforcement des institutions, est responsable du suivi de la mise en œuvre de toutes les activités dans le cadre du PGEH.

Niveau de décaissement des fonds

10. En date de janvier 2020, du montant de 618 800 \$US approuvé jusqu'à présent, 600 480 \$US ont été décaissés, tel qu'indiqué au Tableau 2. Le solde de 18 230 \$US sera décaissé en 2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Turkménistan (\$ US)

Tranche	Approuvé	Décaissé	Taux de décaissement (%)
Première	309 050	308 980	100
Deuxième	94 500	94 500	100
Troisième	215 250	197 000	92
Total	618 800	600 480	97

Mise en œuvre du plan pour la quatrième et dernière tranche du PGEH

11. Les activités restantes pour la quatrième et dernière tranche du PGEH sont pour la plupart reliées aux responsabilités dans le cadre du volet de renforcement des institutions (33 250 \$US) et seront mises en œuvre d'ici décembre 2021 :

- (a) Poursuite du suivi de la mise en œuvre des activités en cours dans le cadre du PGEH, en particulier les activités de formation pour les douanes et le secteur de l'entretien;
- (b) Mise en œuvre du système de permis et de quotas pour contrôler l'importation et l'exportation des HCFC, incluant l'émission de quotas et suivi des importations en coopération étroite avec les autorités douanières;
- (c) Communication des données du programme de pays et des données exigées en vertu de l'article 7 aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone, respectivement;
- (d) Soutien fourni au gouvernement pour développer les compétences concernant les derniers développements dans la technologie de remplacement pour la climatisation résidentielle;
- (e) Réunions de sensibilisation pour les parties nationales intéressées sur les politiques requises pour maintenir l'élimination des HCFC; et
- (f) Mise en œuvre de la politique du Fonds multilatéral sur l'égalité des sexes en s'assurant de la participation des femmes dans les activités financées dans le cadre du Fonds multilatéral, avec l'appui de l'ONUDI.

12. La date d'achèvement de la phase I est le 31 décembre 2021, tel que stipulé au paragraphe 14 de l'Accord avec le Comité exécutif.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS***Rapport de vérification*

13. L'ONUDI a expliqué que le rapport de vérification n'incluait pas la consommation de 2019 puisqu'au moment de la préparation de la vérification au début de 2020, la consommation de 2019 n'était pas disponible et ne pourrait être communiquée par l'administration douanière qu'au deuxième trimestre de 2020. L'ONUDI a signalé aussi que le gouvernement s'était engagé à remettre un rapport de vérification révisé afin d'inclure les données pour les années 2019 et 2020 conformément à la décision 72/19(a)² au

² Encourager les agences principales d'exécution et bilatérales à soumettre les demandes de tranches du plan de gestion de l'élimination des HCFC à la première réunion de l'année afin d'inclure un rapport de vérification des cibles de consommation nationales pour l'année précédant immédiatement celle au cours de laquelle la demande de tranche est soumise.

moment de présenter la demande pour la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le gouvernement du Turkménistan a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2020 à 4,42 tonnes PAO, conformément aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien

15. En réponse à des questions sur le centre de formation et la manière dont il contribue à la mise en œuvre et à la pérennité du volet formation du PGEH, l'ONUDI a expliqué que le financement provenant du PGEH a permis de doter le centre de formation, d'équipements, d'outils d'entretien et du matériel de formation nécessaire à une formation adéquate des techniciens en réfrigération; le centre bénéficie aussi du soutien du ministère de l'Éducation, à titre d'entité responsable de l'élaboration du matériel de formation/sensibilisation sur les questions reliées à la protection de la couche d'ozone et aux changements climatiques.

Mise en œuvre de la politique de l'égalité des sexes³

16. Le Secrétariat a pris note que l'UNO du Turkménistan est composée uniquement de femmes. L'ONUDI a indiqué que le PGEH avait été approuvé avant l'adoption de la politique du Fonds sur l'égalité des sexes, toutefois, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que l'égalité des sexes fasse partie de la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH. L'ONUDI apportera aussi son soutien par l'utilisation de son manuel sur l'égalité des sexes et veillera à ce que les activités futures comportent des indicateurs spécifiques qui seront inclus dans les rapports périodiques futurs.

Pérennité de l'élimination des HCFC

17. La pérennité de l'élimination des HCFC au Turkménistan est soutenue par les activités du PGEH et les contrôles actuels des importations de HCFC et d'équipements à base de HCFC, en vigueur depuis 2016. Les nouveaux agents des douanes suivent une formation obligatoire de deux mois au Centre de formation des douanes durant laquelle ils reçoivent des informations sur la mise en œuvre de la législation environnementale et la prévention de l'importation/exportation illicite de SAO. Le secteur de l'entretien pour la climatisation résidentielle a continué d'être renforcé par la formation de formateurs et de techniciens, la fourniture d'équipements et d'outils de formation et un soutien pour la création d'un deuxième centre de formation, administré par le ministère de l'Éducation. Toutes les mesures mentionnées ci-dessus assureront à long terme la pérennité de l'élimination des HCFC.

Conclusion

18. Le Turkménistan continue de respecter les cibles de contrôle du Protocole de Montréal. Le pays a déjà fixé des quotas d'importation de 4,42 tonnes PAO pour les HCFC en 2020, ce qui est inférieur de 35 pour cent à la valeur de référence pour la consommation de HCFC. Le rapport de vérification a confirmé que le système de permis et de quotas est opérationnel et une interdiction d'importation d'équipements à base de SAO est en vigueur. La formation des agents des douanes a été intégrée dans les programmes de formation de l'administration douanière; et un programme d'accréditation des techniciens est en train d'être mis en place. La mise en œuvre de la troisième tranche progresse bien. Le décaissement des fonds pour la troisième tranche a atteint 92 pour cent et l'état global du décaissement est de 97 pour cent.

³ La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Turkménistan; et recommande également l'approbation globale de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour le Turkménistan et du plan correspondant de mise en œuvre de la quatrième tranche pour 2020-2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu qu'un rapport de vérification révisé incluant les données pour les années 2019 et 2020 serait remis avec la demande pour la phase II du PGEH :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	33 250	2 494	ONUDI